



Médecine, réforme, triplement et bourse

Par **safia025**, le **17/06/2011** à **18:16**

Bonjour,rrnrJe suis actuellement en paces (médecine) avec la nouvelle réforme. rnL'an dernier j'étais aussi en médecine (PCEM1) . rnLe programme a changé et j'aurais aimé savoir si le triplement était possible (obligé de me l'accorder ou selon lettre au doyen ?) rnEst ce qu'il sera considéré comme triplement ou comme redoublement ? rnC'est à dire, est ce que ma bourse me suivrait (puisque normalement elle s'annule lors de deux redoublement). rnDerriere mon bac, le tampon de ma fac écrit : première inscription à la faculté de médecine et de pharmacie en 2009 PCEM 1. rnPuis pour ma deuxieme année : première inscription à la faculté de médecine et de pharmacie en 2010 PACES (prim). rnrnCela signifie t'il que je serai considéré comme une redoublante ? rnrnEn esperant avoir été claire, je vous remercie d'avance.